



PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2015 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

SALLE DAVEL **DEMANDE DE CREDIT POUR L'AMENAGEMENT DE 46 PLACES DE PARC**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous rencontrons régulièrement des difficultés de stationnement lors de la location de la salle Davel ou de la mise à disposition des locaux pour les sociétés locales, le nombre de place du parking étant insuffisant et le stationnement sur le trottoir interdit.

Lors d'organisation de grandes manifestations, telles que le Carnaval, les lotos, les soirées des sociétés locales et mariages, le stationnement des véhicules doit se faire sur la Route des Biolettes, avec comme inconvénient de devoir fermer la circulation aux usagers de cette route.

Afin de remédier à ce problème, la Municipalité a décidé d'étendre le parking actuel et d'aménager 46 places de stationnement supplémentaires. Ces nouvelles places seront à disposition des utilisateurs de la salle Davel, ainsi que des personnes qui désirent se rendre dans les commerces du village. Dans le futur, elles seront aussi utilisées pour la nouvelle salle polyvalente.

Mise à l'enquête

Le projet a fait l'objet d'une enquête publique CAMAC du 28 juin au 27 juillet 2014.

Au terme du délai de l'enquête, une opposition a été déposée. Après discussion avec l'opposant, aucun compromis n'a été trouvé et la Municipalité a levé cette opposition. Aucun recours à la Cour de Droit administratif et public n'ayant été déposé dans le délai imparti, le permis de construire a été délivré par la Municipalité en date du 03.12.2014.

Descriptif des travaux

Les travaux nécessaires à l'aménagement de ces places de stationnement se détaillent comme suit :

- creuse de l'encaissement, dégrapage de la surface située dans le champ
- mise en place d'une natte géotextile
- mise en place de grave II 0/45mm
- mise en place de grave II 0/22.4 mm prêt à recevoir un enrobé bitumeux
- réfection de l'accès à la déchetterie
- raclage de la surface, y compris mise en place des gravas dans l'encaissement de l'agrandissement

La surface totale sera recouverte d'un béton bitumineux à chaux type ACT 11N b. 70/100 d'une épaisseur de 70 mm.

Coût des travaux

Génie civile	Fr.	40'000.-
Béton bitumineux	Fr.	33'500.-
Marquage des places	Fr.	3'000.-
Divers	Fr.	3'500.-
Total	Fr.	<u>80'000.-</u>

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 05/2015 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- entendu la commission ad hoc

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 80'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagement des 46 places de parc. Ce montant sera prélevé sur les liquidités courantes et l'investissement sera amorti sur une durée de 30 ans. Mis à part l'amortissement annuel, aucune charge d'exploitation ne devrait en découler dans les prochaines années.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 8 juillet 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic  La secrétaire 
Jean-Daniel Chamot Marie-France Maillard

